FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 5.10
Date de révision 07/14/2015
Date d'impression 04/07/2018

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : Éthanolamine

Code Produit : 411000
Marque : Aldrich
Usage du produit : Pour des fins de recherche en laboratoire.

Fournisseur : Sigma-Aldrich Canada Co.
2149 Winston Park Drive
OAKVILLE ON L6H 6J8
CANADA

Fabricant : Sigma-Aldrich Corporation
3050 Spruce St.
St. Louis, Missouri 63103
USA

Téléphone : +1 9058299500
Fax : +1 9058299292
Numéro d'Appel d'Urgence (Pour le fournisseur et le fabricant) : +1-703-527-3887 (CHEMTREC)
Renseignements sur la preparation : Sigma-Aldrich Corporation
Product Safety - Americas Region
1-800-521-8956

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Organes cibles

Foie, Coeur, Poumons

WHMIS Classification

B3	Liquide combustible	Liquide combustible
E	Matière corrosive	Irritant modéré pour le système respiratoire
		Corrosif pour les métaux
		Corrosif pour la peau
		Corrosif(ve)

Classification SGH

Liquides inflammables (Catégorie 4)
Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 4)
Toxicité aiguë, Inhalation (Catégorie 4)
Toxicité aiguë, Dermale (Catégorie 4)
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Sous-catégorie 1B)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3), Système respiratoire
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique (Catégorie 2)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique (Catégorie 3)

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Pictogramme

Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger

H227	Liquide combustible.
H302 + H312 + H332	Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H401	Toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301 + P312 + P330	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

HMIS Classification

Danger pour la santé:	3
Danger chronique pour la santé:	*
Inflammabilité:	2
Dangers physiques:	0

Effets potentiels sur la santé

Inhalation	Peut être nocif par inhalation. Le produit est extrêmement destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures. Provoque une irritation du système respiratoire.
Peau	Nocif en cas d'absorption par la peau. Provoque des brûlures de la peau. Provoque une irritation de la peau.
Yeux	Provoque des brûlures aux yeux. Provoque une irritation des yeux.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Synonymes	:	Monoethanolamine 2-Aminoethyl alcohol 2-Aminoethanol
Formule	:	C_2H_7NO
Poids moléculaire	:	61.08 g/mol

No.-CAS	No.-CE	No.-Index	Concentration

Ethanolamine			
141-43-5	205-483-3	603-030-00-8	<=100%

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux
Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas d'inhalation
En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux
Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

En cas d'ingestion
Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Condition d'inflammabilité
Inflammable en présence d'une source d'allumage si la température est plus haute que le point d'éclair. Tenir à l'écart de la chaleur/étincelles/feu/surface chaude. Défense de fumer.

Moyens d'extinction appropriés
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Équipement de protection spécial pour les pompiers
Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Produits de combustion dangereux
Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx)

Donnée d' explosivité - sensibilité à un impact mécanique
Donnée non disponible

Donnée d' explosivité -sensibilité à une décharge statique
Donnée non disponible

Information supplémentaire
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles
Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Précautions pour la protection de l'environnement
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un aspirateur antistatique ou d'une brosse humide et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conditions de stockage sures
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

hygroscopique Manipuler et stocker sous gaz inerte.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Ethanolamine	141-43-5	TWA	3.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		STEL	6.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		TWAEV	3.000000 ppm 7.500000 mg/m3	Canada. Ontario OELs
		STEV	6.000000 ppm 15.000000 mg/m3	Canada. Ontario OELs
		TWA	3.000000 ppm 7.500000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		STEL	6.000000 ppm 15.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	3.000000 ppm 7.500000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire			
		TWA	3 ppm 7.5 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
	La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire			
		STEL	6.000000 ppm 15.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
	La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire			
		STEL	6 ppm 15 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
	La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire			
		VEMP	3.000000 ppm 7.500000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		VEMP	3 ppm	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du

			7.5 mg/m3	travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		VECD	6.000000 ppm 15.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		VECD	6 ppm 15 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire
Quand l'évaluation des risques montre que le port d' appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Protection des mains
Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Contact total
Matériel: Latex naturel/chloroprene
épaisseur minimum: 0.6 mm
délai de rupture: 480 min
Matériel testé :Lapren® (KCL 706 / Aldrich Z677558, Taille M)

Contact par éclaboussures
Matériel: Caoutchouc nitrile
épaisseur minimum: 0.2 mm
délai de rupture: 30 min
Matériel testé :Dermatril® P (KCL 743 / Aldrich Z677388, Taille M)

Source des données: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Téléphone +49 (0)6659 87300, e-mail sales@kcl.de, Methode test: EN374
En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Cette recommandation est purement consultative et doit être évaluée par un responsable hygiène et sécurité, familiarisé avec la situation spécifique de l'utilisation prévue par nos clients. Ceci ne doit pas être interprété comme une approbation dans un quelconque scenario d'utilisation.

Protection des yeux
Lunettes de sécurité à protection intégrale. Ecran de protection (20 cm minimum).Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection de la peau et du corps
Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Mesures d'hygiène
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôles techniques spécifiques
Utiliser ventilation méchanique ou une hotte chimique pour éviter l'exposition.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	liquide, clair
Couleur	incolore

Données de sécurité

pH	12.1 à 100 g/l à 20 °C (68 °F)
Point de fusion/point de congélation	Point/intervalle de fusion: 10 - 11 °C (50 - 52 °F) - lit.
Point d'ébullition	170 °C (338 °F) - lit. 69 - 70 °C (156 - 158 °F) à 13 hPa (10 mmHg)
Point d'éclair	91 °C (196 °F) - coupelle fermée
Température d'inflammation	780 °C (1,436 °F)
Température d'auto-inflammabilité	424 °C (795 °F)
Limite d'explosivité, inférieure	2.5 %(V)
Limite d'explosivité, supérieure	17 %(V)
Pression de vapeur	0.3 hPa (0.2 mmHg) à 20 °C (68 °F)
Densité	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	1,000 g/l à 20 °C (68 °F) - complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: -2.299 à 25 °C (77 °F)
Densité de vapeur relative	2.11 - (Air = 1.0)
Odeur	type amine
Seuil olfactif	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	Donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique
Absorbe le gaz carbonique de l'air. Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses
Donnée non disponible

Conditions à éviter
Exposition à l'humidité.
Chaleur, flammes et étincelles.

Matières à éviter
Acides forts et oxydants forts, Fer, Cuivre, laiton, caoutchouc

Produits de décomposition dangereux
Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx)
Autres produits de décomposition - Donnée non disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Oral(e) DL50
DL50 Oral(e) - Rat - mâle et femelle - 1,089 mg/kg

Inhalation CL50
Le produit est extrêmement destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.

Dermale DL50
DL50 Dermale - Lapin - 1,015 mg/kg

Autres informations sur la toxicité aiguë
Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Peau - Lapin - Provoque des brûlures. - OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Yeux - Lapin - Corrosif - OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales
Donnée non disponible

Génotoxicité in vitro - Test de Ames - Salmonella typhimurium - négatif

Génotoxicité in vivo - Souris - mâle et femelle - gavage - négatif

Cancérogénicité

IARC:	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
ACGIH:	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Tératogénicité

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (SGH)
Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (SGH)
Donnée non disponible

Danger par aspiration
Donnée non disponible

Effets potentiels sur la santé

Inhalation	Peut être nocif par inhalation. Le produit est extrêmement destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures. Provoque une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.
Peau	Nocif en cas d'absorption par la peau. Provoque des brûlures de la peau. Provoque une irritation de la peau.
Yeux	Provoque des brûlures aux yeux. Provoque une irritation des yeux.

Signes et Symptomes d'une Exposition

sensation de brûlure, Toux, asthmatiforme, laryngite, Insuffisance respiratoire, spasme, inflammation et oedème du larynx, spasme, inflammation et oedème des bronches, congestion pulmonaire, œdème pulmonaire, Le produit est extrêmement destructeur des tissus des muqueuses, des voies respiratoires supérieures, des yeux et de la peau. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Effets synergiques
Donnée non disponible

Information supplémentaire
RTECS: KJ5775000

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité pour les poissons	Essai en semi-statique CL50 - Cyprinus carpio (Carpe) - 150 mg/l - 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 65 mg/l - 48 h
Toxicité pour les algues	Essai en statique CE50 - Selenastrum capricornutum (algue verte) - 2.8 mg/l - 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les bactéries	CE50 - Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida) - 110 mg/l - 17 h Méthode: DIN 38 412 Part 8

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	aérobique Résultat: > 70 % - Facilement biodégradable. Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Potentiel de bioaccumulation
Donnée non disponible

Mobilité dans le sol
Donnée non disponible

Évaluation PBT et vPvB
Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit
Ce produit combustible peut être brûlé dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombusion et d'épuration. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit.

Emballages contaminés
Eliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT (US)
Numéro ONU: 2491 Classe: 8 Groupe d'emballage: III
Nom d'expédition des Nations unies: Ethanolamine
Quantité à reporter (RQ):
Polluant marin: No

Poison Inhalation Hazard: Non

IMDG
Numéro ONU: 2491 Classe: 8 Groupe d'emballage: III EMS-No: F-A, S-B
Nom d'expédition des Nations unies: ETHANOLAMINE
Polluant marin: No

IATA
Numéro ONU: 2491 Classe: 8 Groupe d'emballage: III
Nom d'expédition des Nations unies: Ethanolamine

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

WHMIS Classification

B3	Liquide combustible	Liquide combustible
E	Matière corrosive	Irritant modéré pour le système respiratoire
		Corrosif pour les métaux
		Corrosif pour la peau
		Corrosif(ve)

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire
Copyright 2015 Sigma-Aldrich Co. LLC. Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement.
Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées comme un guide. Le groupe Sigma-Aldrich, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné. Voir verso de la facture ou du bulletin de livraison pour nos termes et conditions de vente.